



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

DELIBERATION n°2025-12-12_38

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, CLERCH Xavier, FOLIARD Annick, GARRIGOLAS Jérôme, LECARPENTIER Marie-Madeleine, PARENT Karine, SERRUS Hélène, VILLENEUVE Guillaume, DELCASSO François, JULIEN Jean-Pierre, DEL PINO Geoffrey. Membres absents ayant donné procuration : VILLENEUVE Amandine procuration à VILLENEUVE Guillaume. Membres absents non excusés :
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : VERDAGUER Céline	

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures quinze, les membres du Conseil municipal, se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur POLATO Serge, Maire.
Date de convocation : 02 décembre 2025

TABLEAUX DES EFFECTIFS

Rapport

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à l'avis favorable du CST du 10 décembre 2025

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois. Cette modification entraîne la suppression de 5 postes.

Le Maire propose à l'assemblée,

- La suppression :

- D'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- D'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- D'un poste d'adjoint technique contractuel TNS 20/35^{ème}
- D'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe TNC 25/35^{ème}
- D'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 25/35^{ème}

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- **D'ADOPTER**, à l'unanimité, les suppressions d'emplois ainsi proposées.

Article 1 -Le tableau des emplois est modifié à compter du
suit :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 066-216600270-20251212-2025_12_12_38-DE

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi	Grade	Effectif
Effectif		
Attaché	Attaché	1
Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{er} CI	1
Rédacteur	Rédacteur	1
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} CI	1
	Adjoint Administratif 1 ^{ère} CI TNC 25/35 ^{ème}	1

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi	Grade	Effectif
Effectif		
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	1
Adjoint Technique	Adjoint Technique 35/35 ^{ème}	2
	Adjoint Technique contractuel 35/35 ^{ème}	1

Article 2- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

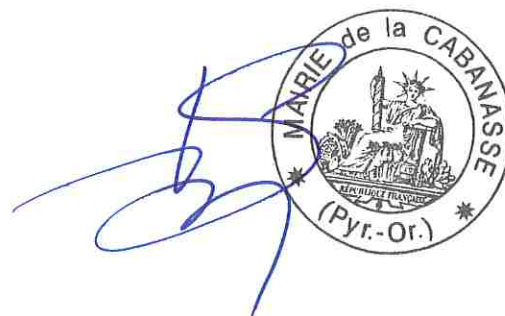
Le secrétaire,

Céline VERDAGUER



Le Maire,

Serge POLATO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :